

Proposition du Conseil administratif en vue du bouclage du crédit de préétude de 120 000 francs et du crédit de construction de 1 591 340 francs destinés à la transformation de l'aile Eynard de la Bibliothèque publique universitaire (BPU), située promenade des Bastions, rue de Candolle 5.

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Préambule

Cette proposition a pour but de présenter à votre Conseil le décompte final du crédit de préétude et du crédit de construction, d'un montant total de 1 711 340 francs (120 000 francs + 1 591 340 francs), destinés à la transformation de l'aile Eynard de la Bibliothèque publique et universitaire (BPU), dont le gestionnaire est le Service d'architecture, département municipal de l'aménagement, des constructions et de la voirie.

Le crédit de 465 000 francs, mentionné à l'arrêté II de la proposition N° 165, destiné au mobilier fixe et mobile est géré directement par la BPU; ce crédit vous est proposé au bouclage en même temps mais séparément, puisque les services gestionnaires sont différents.

Suite à la libération de locaux occupés par l'Université et par l'Institut d'histoire de la Réformation, la BPU a pu, d'une part, réaménager entièrement le département des manuscrits en permettant notamment d'offrir au public la salle Senebier – destinée à la consultation des manuscrits – totalement réaménagée et, d'autre part, regrouper tout le personnel de ce même département. Une nouvelle salle de travail a été créée (salle Bonivard), qui autorise en particulier le travail sur les lecteurs-reproducteurs de microformes. Au rez-de-chaussée, la BPU a pu ouvrir une salle de libre-accès où les lecteurs peuvent consulter librement les livres, qui sont organisés selon une classification systématique, et emprunter immédiatement les ouvrages qui leur conviennent. Ce mode de travail, unanimement employé dans les bibliothèques modernes, manquait cruellement à la BPU.

Les nouveaux locaux réaménagés ont été très bien accueillis par leurs utilisateurs. La salle Saussure (libre-accès) réalise désormais le 16% des prêts de la bibliothèque. Quant aux chercheurs qui travaillent sur les manuscrits, ils disposent dorénavant d'une des salles les plus agréables des Bastions, conforme aux modes de travail les plus modernes permettant l'utilisation des ordinateurs portables personnels. La presse et les milieux professionnels se sont plu à reconnaître la qualité de cette réalisation.

Bouclage du compte sans demande de crédit supplémentaire

PFQ 41.18 Promenade des Bastions, rue de Candolle 5
Transformation de l'aile Eynard de la Bibliothèque publique universitaire
(BPU)

	<i>Francs TTC</i>	<i>Francs TTC</i>
Crédit de préétude, selon la proposition de crédit N° 259, votée par le Conseil municipal le 15 février 1994	120 000,00	
Crédit de construction, selon la proposition de crédit N° 165, votée par le Conseil municipal le 13 mai 1997	<u>1 591 340,00</u>	
Total des crédits votés		1 711 340,00
Dépenses pour travaux	1 645 410,08	
A déduire: subventions fédérales	<u>- 456 050,00</u>	
Total		<u>1 189 360,00</u>
Disponible		521 979,92

L'indexation selon l'indice genevois des prix de la construction de logements est négative, elle représente un montant de 6 803,70 francs.

Les hausses contractuelles, également comprises dans les dépenses, sont de 2774,55 francs.

Cette opération a bénéficié d'une subvention fédérale allouée par l'Office fédéral de l'enseignement et de la science (OFES) de 456 050 francs, ceci dans le cadre de la «loi fédérale d'aide aux universités (LAU)». Cette aide a été transmise à la Ville de Genève pour la BPU par l'intermédiaire de l'Etat de Genève (DIP). C'est la première fois que ce type de subvention est alloué à la BPU.

Le système de comptabilité en vigueur à la Ville de Genève intègre dépenses et recettes. Il en résulte que les subventions reçues sont donc également imputées sur le décompte final.

Cette opération ne présente pas de dépassement par rapport au crédit voté, ni même par rapport au crédit indexé à la baisse. Les hausses contractuelles ont également pu être absorbées.

Le solde disponible se monte donc à 521 979,92 francs. Afin de valoriser la subvention fédérale, le Conseil administratif propose d'affecter cette somme au projet de rétroconversion des anciens fichiers de la BPU en référence à l'objet inscrit au 19^e PFQ sous le N° 41.22 pour un montant de 500 000 francs. Cette affectation fait l'objet d'une proposition de crédit ad hoc à l'attention du Conseil municipal.

Au bénéfice de ces explications, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet d'arrêté ci-après:

PROJET D'ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Approuve le bouclage du compte relatif au crédit de préétude de 120 000 francs, proposition N° 259, votée le 15 février 1994, ainsi qu'au crédit de construction de 1 591 340 francs, proposition N° 165, votée le 13 mai 1997, destinés à la transformation de l'aile Eynard de la BPU et qui présente un solde positif de 521 979.92 francs.

Art. 2. – Propose de réaffecter la somme disponible mentionnée à l'article premier, soit 521 979.92 francs, à la poursuite de la rétroconversion des anciens fichiers de la BPU prévue sous le n° 41.22 du 19^{ème} PFQ et qui fera l'objet d'une proposition de demande de crédit ad hoc.

Annexes : tableaux : - bouclage du compte
- différence entre le crédit voté et les dépenses